



trajets des enfants et non respect du jugement

Par **bluecath**, le **18/06/2012 à 11:44**

Bonjour,

J'ai 2 enfants de 13 et 15 ans. Par jugement de divorce, le père a à sa charge de prendre et ramener les enfants à leur lieu de résidence. Il habite à 5 h de train de chez moi et les a mis seuls dans le train dimanche soir. Je sais que ce ne sont pas des bébés, mais j'ai précisé que je n'étais pas d'accord, et le jugement est très clair. De plus, ils ne sont pas à l'abri de se faire agresser dans le train (j'ai pris ce train, il s'arrête 30 minutes en gare de marseille, et franchement, ce n'est pas fait pour me rassurer), pour se faire piquer leurs portables ou pire (ma fille a 15 ans et c'est pas son frère de 13 qui peut la défendre!). Sans compter que si je ne suis pas là pour les récupérer, dans ce cas, ils se retrouvent seuls dans la rue le dimanche soir.

Compte-tenu du jugement, et de mon désaccord clairement exprimé, puis-je l'obliger à respecter le jugement?

Merci de votre aide

Par **petitcolibri**, le **27/11/2013 à 22:50**

bonsoir,

j'ai eu la garde de mon fils 23mois et son père a le droit à 1 semaines par mois sans quitter la Basse Normandie.

Il le prends dimanche 1er décembre et me le ramène le jeudi 5 décembre et pendants ses quelque jours il veut l'emmener à Paris sans mon consentement.

Est ce que je peux prévenir la police pour qu'il vérifie qu'il es bien en basse Normandie?